

Quelles sont mes compétences compte tenu de mon pouvoir de police des ERP ?

Dans le cadre de mon pouvoir de Police spéciale des ERP, je dois établir les documents suivants :

Le Procès-Verbal d'autorisation de construire ou d'aménager un ERP.

L'arrêté municipal d'autorisation de construire ou d'aménager un ERP.

Le Procès-Verbal d'ouverture au public d'un établissement.

L'arrêté municipal d'ouverture pour les ERP du 1^{er} groupe et les établissements classés en 5^{ème} catégorie avec des locaux à sommeil.

Le Procès-Verbal de visite périodique.

La lettre de mise en demeure adressée à un exploitant.

L'arrêté municipal de fermeture d'un ERP.

Consulter la rubrique [« documents pré établis »](#)